

**DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BELLEY
CANTON D'AMBERIEU EN BUGEY
MAIRIE DE CHÂTEAU GAILLARD**

**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION
N° 06/07/26**

Le Maire de la commune de Château-Gaillard,

VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la voirie routière,
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
CONSIDERANT que pour permettre le déroulement de la cérémonie commémorative du 14 juillet et d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 : Du carrefour rue de la Poste et de la route de Priay jusqu'au carrefour de la rue de La Poste et de la route de Cormoz, la circulation de tous les véhicules sera interdite sauf riverains et véhicules de secours de 9h15 à 10h30 le 14 juillet 2026. Une déviation sera mise en place par la rue de la Tour et par la rue de la Poste en direction des Ravinelles (Plan ci-joint).

ARTICLE 2 : Du carrefour de la rue des Mûriers et de la rue de la Poste jusqu'au parking du cimetière, la circulation sera interdite le 14 juillet 2026 de 9h15 à 10h30. Une déviation sera mise en place par la rue de la Poste en direction des Ravinelles (Plan ci-joint).

ARTICLE 3 : La signalisation de la circulation sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Mairie.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Copie du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des services du Département à Bourg en Bresse,
- Mr. Le Chef d'agence Dombes Plaine de l'Ain à la Boisse,
- Monsieur Le Colonel, commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ain,
- Centre d'Incendie et de Secours à Ambérieu en Bugey,
- Service Local d'Incendie et de Secours à Château-Gaillard,

Fait à Château-Gaillard, le 07 Juillet 2026

Clément TARPIN-LYONNET,
Le Maire

Rendu exécutoire après publication du
Clément TARPIN-LYONNET,
Le Maire



